



Destination CRETE

Du 26 mai au 02 juin 2026

www.chaigneauvoyages.fr

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE :

SOUSCRIPTION : Le prix a été établi suivant les conditions économiques en vigueur au 15/10/2025. Toute modification de ces conditions et notamment une fluctuation des taux de change, du prix des carburants ou des tarifs des transports, peut entraîner un changement de prix dont le client sera immédiatement informé selon les dispositions légales réglementaires. **L'inscription au voyage doit être accompagnée d'un versement d'un acompte de 500 € par personne, un second acompte de 500 € à verser avant le 30/01/2026 et le solde sera à verser avant 25/04/2026.**

ANNULATION : (frais retenus remboursés par l'assurance annulation si les conditions d'annulation sont remplies)

Partie Terrestre : En cas d'annulation d'un ou plusieurs participant(s), le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ : plus de 30 jours avant le départ : 75 € par personne, de 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant total du voyage, de 20 à 08 jours avant le départ : 50% du montant total du voyage, de 07 à 02 jours avant le départ : 75 % du montant total du voyage, A moins de 2 jours du départ : 100 % du montant total du voyage. Non présentation au départ : 100 % du montant du voyage

Partie Aérienne : - 100 % de frais dès la réservation (montant du vol estimé : 350 €)

RESPONSABILITÉ : Nous ne pouvons être tenus pour responsables en cas de force majeure tels que retard, grève, accident, perte, interruption ou modification de parcours et visites qui pourraient survenir en cours de voyage (contraintes techniques, climatiques). Lors de séjour, l'ordre des excursions peut être inversé. Nous nous réservons le droit d'annuler un départ qui ne réunirait pas un minimum de 21 participants.

CHAMBRE INDIVIDUELLE : Elles font l'objet d'un supplément et sont toujours en nombre très limité.

CHAMBRE A PARTAGER : Le voyageur s'étant inscrit seul et qui a souhaité une chambre à partager accepte par avance l'obligation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle.

BAGAGES : Inclus 1 bagage à main à placer sous le siège et 1 bagage de 20 kg par personne. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol, pour les petits bagages à mains, vêtements, appareils photographiques, caméras, valises, souvenirs... laissés dans le car en cours de voyage.

Formalités Obligatoires :

Carte Nationale d'Identité dont la date de validité n'est pas dépassée ou Passeport en cours de validité obligatoire + Carte Européenne d'Assurance Maladie

Photocopie de votre pièce d'identité à nous retourner avec votre inscription

Bulletin d'inscription pour le voyage en Crète du 26 mai au 02 juin 2026

Le coupon et le règlement à l'ordre de Chaigneau Voyages sont à retourner avant le 19/11/2025

Chez : **Mme BLAIS Chantal**
40 Ter Rue de Malabry 79300 BRESSUIRE
cblais52@gmail.com - 06 86 35 13 37

Joindre une copie de votre carte d'identité ou Passeport

NOM : PRENOM :
NOM : PRENOM :
ADRESSE :
TEL : E-MAIL :

Verse(nt) la somme de 500 € par personne, soit Personne(s) x 500 € = € avant le 19/11/2025 (prélevé le 28/11/2025).

Le second versement sera d'un montant de 500 € à retourner avant le 30/01/2026 (prélevé à partir du 02/02/2026) et le solde avant le 25/04/2026 (prélevé à partir du 27/04/2026).

Souscrit(vent) l'assurance annulation : ☐ non ☐ oui (+ 52 € par personne à ajouter à l'acompte)
Chambre souhaitée : ☐ double ☐ à 2 lits ☐ individuelle (+ 227 € à régler à l'inscription)
Chambre à partager ☐ (nom de la personne avec qui la chambre est partagée si celle-ci est connue)

Départ du voyage depuis : ☐ Bressuire ☐ Parthenay ☐ Niort

Régimes spéciaux :

Le règlement par chèque à **l'ordre de Chaigneau voyages** ou par CB (sur demande soit en agence, soit en lien internet sécurisé, soit lors d'une réunion avec votre commercial Chaigneau Voyages)

Fait à : Le : Signature :